



49^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission des droits de l'homme sur le Soudan du Sud

Intervention du Luxembourg

18 mars 2022

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Nous remercions la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud pour son rapport et nous nous félicitons du fait qu'elle ait pu visiter le pays avec la coopération des autorités nationales, dont nous saluons la présence au passage.

Ma délégation est profondément inquiète de la situation humanitaire catastrophique au Soudan du Sud. Le chiffre de 8,9 millions de personnes menacés par la faim en 2022 est affolant.

Les progrès faits en matière de mise en œuvre de l'Accord revitalisé sont certes encourageants, mais comme l'a indiqué M. Afako, des éléments indispensables à la mise en œuvre complète de l'Accord manquent encore. Ceci notamment en matière de réforme du secteur de sécurité et de la lutte contre l'impunité – l'une des causes pour la poursuite du conflit.

De même, une paix durable ne pourra être mise en place s'il n'est pas mis fin aux représailles contre la société civile ainsi qu'aux détentions arbitraires et disparitions forcées. Le Luxembourg condamne fermement l'utilisation de la violence sexuelle et basée sur le genre comme arme de terreur et de répression politique, documentée par la Commission.

Oui, la coopération technique fournie par l'ONU est importante, mais le peuple sud-soudanais ne peut pas être laissé à la merci d'élites prédatrices, élites dont le comportement a été évoqué par la Commission ce jour même, ainsi que documenté dans sa note sur les crimes économiques.

Ma délégation estime dans les circonstances qu'il est indispensable que la Commission puisse continuer son monitoring indépendant sur le terrain et réitère son plein soutien au renouvellement de son mandat.

Je vous remercie.